

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
29160 – CROZON

## DATE DE CONVOCATION

04.04.2024

## DATE D’AFFICHAGE

16.04.2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	23
Votants	29

**N° 020/2024**

**OBJET :**

### 1 – FINANCES

#### 1-6) Budget supplémentaire 2024 – Budget comptabilité principale

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20240411-20-2024-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

Conformément à l’article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1<sup>ère</sup> adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l’exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Françoise Ségalen avec procuration à Chantal Sévellec
- Jean-Luc Guénnégues avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines – Marina Ely, Assistante de Direction

Le budget supplémentaire est un acte d’ajustement et de report, il offre la possibilité de corriger en cours d’année les prévisions du budget primitif et permet également d’intégrer les résultats de l’année précédente dégagés par le compte administratif.

Le budget supplémentaire reprend la structure du budget primitif.

Le projet du budget supplémentaire 2024 du budget comptabilité principale se présente tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	VOTE
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	10 281 266,00		2 144 669,77	12 425 935,77
RECETTES	10 281 266,00		2 144 669,77	12 425 935,77
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	7 917 280,00	958 363,40	1 383 556,99	10 259 200,39
RECETTES	7 917 280,00	229 480,00	2 112 440,39	10 259 200,39

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 8 contre (Gaëlle Vigouroux (2), Christian Jacquot, Pascal Durand, Chantal Sévellec (2), Noël Blanchard (2))

- approuve le projet de budget supplémentaire 2024 de la comptabilité principale par chapitre tant en fonctionnement qu’en investissement,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 12 avril 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT